



PARTI COMMUNISTE DU BENIN (PCB)
01 B.P. 2582 Recette Principale Cotonou (Rép. du Bénin)
Tél. : 21 30 03 22/97 98 35 65, Site : www.la-flamme.org

COMMUNIQUE

A PROPOS DU SCANDALE DE NON-LIEU DANS L'AFFAIRE PPEA2 QUAND LA JUSTICE A ORDRE DE TALON LEGALISE L'IMPUNITÉ

Le lundi 16 mai 2017, par ordonnance du juge d'instruction Rodolphe Azo, il a été prononcé un non-lieu dans la scandaleuse affaire de détournement de plus de 8 milliards de francs destinés au financement des projets d'accès des populations à l'eau potable. On se souvient que le royaume des Pays-Bas qui intervient dans ces projets pour 2.6 milliards avait commandité un audit dont les résultats ont révélé à la face du monde entier ce scandale et ce crime inhumain qui consistent à voler des sommes destinées à donner de l'eau à des populations pauvres. Le Ministre Kassa Barthélémy et les éléments de la Direction générale de l'eau, les hommes d'affaire Rock Niéri et Rémy Codo étaient trempés jusqu'au cou dans ce scandale ignoble. A ce sujet, la question avait été portée devant le Parlement néerlandais par un ministre du Royaume, causant ainsi à notre pays, un déshonneur sans nom.

L'affaire est portée à la justice. Des hommes ont été arrêtés ; Un mandat d'arrêt international a été pris contre ceux qui auraient fui, dont Rock Niéri. Le ministre mis en cause, KASSA Barthélemy a dû démissionner et se réfugier à l'Assemblée Nationale. Une demande de levée de l'immunité parlementaire a été faite au Parlement pour son jugement par la Haute Cour de Justice, demande rejetée par la majorité encore favorable à Boni Yayi. Le peuple était en droit d'attendre que sous le pouvoir de Talon les pilliers, dénoncés dans un scandale connu de l'opinion internationale, soient rapidement jugés, condamnés et qu'ils rendent gorge.

Mais dès l'arrivée du pouvoir du président Talon, un silence coupable, lourd et incompréhensible est observé autour de ce scandale comme d'autres d'ailleurs. Et le 16 mai 2017, le juge Azo prend une ordonnance de non-lieu. Il est incompréhensible que des malfrats du genre soient aujourd'hui mis hors de cause et blanchis.

Comment un non-lieu ? L'argent du Ppea2 n'a-t-il pas été détourné ? Oui bien sûr, puisque le pouvoir de Talon a remboursé sur trésor public, les Pays-Bas. On apprend que « les ministres Komi Koutché et Barthémy Kassa auraient simplement désorienté les fonds vers d'autres projets, ce qui serait conforme aux textes de la République » (cf. 'La Nouvelle Tribune N°3513 du 18 mai 2017). Quels autres projets ?! Quels textes de la République permettent de "désorienter vers d'autres fins" donc de détourner les fonds destinés à donner de l'eau aux populations vers d'autres projets ? Non, il s'agira de la pire légalisation de la mauvaise gouvernance ! En plus alors, ceux qui ont été les complices dans cette désorientation des fonds de projets vers d'autres fins, sont-ils aussi protégés par les textes de la République ? Pourquoi le parquet (le Procureur) qui dépend du ministre de la Justice n'interjette-t-il pas appel contre ce scandale de non-lieu ? Qu'en est-il de l'honneur du Bénin auprès des Pays-Bas et de l'opinion publique internationale ? Bref, qui répond désormais du détournement de ces fonds constaté après audit des Pays-Bas ?

Il se fait qu'aujourd'hui, les personnes impliquées dans cette affaire sont toutes logées dans le giron de la Rupture !

Alors, le peuple comprend que ce non-lieu est commandité par le pouvoir de Talon et les hommes de sa cour, Olivier Boco et autres. On apprend aujourd'hui qu'avant le non-lieu, le mandat d'arrêt pris sous le pouvoir de Yayi à l'encontre de Rémy Codo et de Rock Niéri, beau-frère du "Vice-président" Olivier Boco, sous bonne protection au Palais, était annulé. Déjà, Talon avait payé les Pays-Bas. Les 8 milliards sont allés dans les poches des pilliers (Kassa, Rok Niéri et autres) protégés aujourd'hui par Talon et le peuple paie. Bientôt, on nous dira que l'affaire des machines agricoles, bien documentée par le député Yahouédéhou, de même que les autres, telles ICC-Services, etc. seront bientôt déclarées inexistantes et donc objet de non-lieu !!!

C'est inadmissible. Le pouvoir de Talon a mis la justice sous ordres et à son service. Il ne reste que le peuple lui-même pour se prendre en charge contre ce pouvoir mafieux, corrompu jusqu'aux os.

Cotonou, le 18 mai 2017

Le Parti Communiste du Bénin